

qu'il ne faudrait pas soumettre de propositions de ce genre sans indiquer à la population les contributions supplémentaires que les contribuables du pays seraient appelés à verser à ce sujet. Il en résulterait des dépenses supplémentaires; le fardeau supplémentaire ne serait pas de 2 p. 100, mais il atteindrait jusqu'à 10 p. 100 en ce qui concerne certains contribuables du pays.

Quand les membres du comité ont formulé ce vœu à la Chambre, je les ai félicités de l'attitude objective qu'ils avaient adoptée à l'égard de ce problème. J'ose croire qu'en ce qui concerne ces importantes questions, je pourrai continuer de féliciter les honorables députés parce qu'ils désirent s'en tenir fermement au principe qu'ils ont eux-mêmes recommandé à la Chambre. Dans ce cas, on constatera que nous ferons beaucoup en vue de mettre au point des mesures sociales sérieuses au profit de la population de notre pays, que nous désirons tous aider.

**M. Knowles:** Le ministre me permet-il de lui poser une question?

**M. McIvor:** Je désire poser une question.

**M. Fulton:** Nous ne sommes pas en comité.

**M. Knowles:** Le ministre est-il pour ou contre une augmentation des pensions de vieillesse?

**L'hon. M. Martin:** Il n'y a personne dans cette enceinte qui ne soit aussi désireux que l'honorable député de faire ce qu'il peut pour améliorer le sort de n'importe quel secteur de notre population.

**M. Knowles:** Quelle est l'attitude du ministre?

**M. Noseworthy:** Je désire demander au ministre quelle réponse nous allons transmettre aux vieillards pensionnés qui crèvent littéralement de faim et ne touchent que \$40 par mois?

**L'hon. M. Martin:** Voici la réponse qu'il vous faut transmettre. Le député peut faire observer que non seulement le gouvernement fédéral assume tous les frais à l'égard des personnes qui ont 70 ans et plus, mais encore qu'il est actuellement secondé par des paiements supplémentaires à nos vieillards, versés dans la province de la Colombie-Britannique, au montant de \$15, dans la province de l'Alberta, au montant de \$15, et dans la province de la Saskatchewan au montant de \$2.50. Si mon honorable ami le désire vraiment, il pourra s'assurer dans quelle mesure les provinces font leur part à l'égard de cette aide supplémentaire.

#### LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET TÉLÉGRAPHIQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, nous devrions peut-être abandonner ici cet intéressant débat sur la sécurité de la vieillesse. Les honorables députés de la CCF et du Crédit social ont reçu réponses aux questions qu'ils ont posées, mais personne, assurément, ne saurait les éclairer sur le sens qu'ils donnent aux réponses données par le ministre. Je dois dire qu'elles ne m'ont pas semblé se rapporter directement à leurs questions. Cependant, je désire traiter un autre sujet qui intéresse toute la province de la Colombie-Britannique.

**L'hon. M. Martin:** La meilleure façon d'aroser un jardin, parfois, c'est de ne pas y répandre d'eau.

**M. Fulton:** C'est là une profonde observation.

**M. Knowles:** Le ministre est dans les patates.

**M. Fulton:** Je désire soulever une question qui intéresse une vaste région de la province de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire, la vente et la cession à la Compagnie télégraphique du National-Canadien et à la *British Columbia Telephone Company*, respectivement, des réseaux télégraphiques et téléphoniques que le gouvernement possède dans cette province.

Les réseaux télégraphiques et téléphoniques de l'État desservent les régions centrales et septentrionales de la province et une partie de l'île de Vancouver. Voilà déjà quelque temps que nous cherchons à obtenir du ministre des Transports (M. Chevrier) des renseignements complets au sujet des résultats de cette vente ou transfert. Le ministre nous a dit, en répondant de temps à autre à des questions, qu'il ne se juge pas en mesure de donner des détails, du fait que les négociations sont toujours en cours avec les acheteurs. Le fait est, si j'en crois les derniers renseignements dont je dispose, que ce transfert entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril, soit dans huit jours exactement.

Si je soulève la question en ce moment c'est que certaines questions se posent qui préoccupent au plus haut point les usagers habituels du réseau ainsi que les employés du réseau. Nous discuterions en quelque sorte à vide si on se refusait à nous communiquer des détails ou si nous n'étions pas en mesure de formuler quelques idées sur le détail des conditions de vente, ou bien, d'autre part, si nous ne pouvions pas faire de protestations, en l'absence de certaines conditions, avant que le transfert n'entre en vigueur. Veut-on que nous fassions entendre